

Nicole Gilles
annoté par Montaigne

Édition selon trois modes

par Alain Legros

3/3

Texte modernisé

NICOLE GILLES

Annales et Croniques de France, depuis la destruction de Troye...
corrigées et complétées par Denis Sauvage

Paris, Guillaume le Noir, 1562

Bibliothèque nationale de France : Rés Z Don 96 (1)

Document numérisé par la BnF sur Gallica, bien préférable au microfilm

<http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b8626073v.r=Nicole+Gilles+1562.langEN>

NB : résolution insuffisante pour les parties manuscrites sur le pdf de téléchargement, mais exploitable après agrandissement dans le cadre d'une consultation en ligne

Exemplaire relié en vélin d'époque (restauré) avec titre longitudinal à la plume

Deux parties (ou « volumes ») à foliotation distincte (donc deux fois 101 v°, etc.)

Manquent les feuillets II-VII de la 1^{re} partie et CLXVI-CLXXXIII de la 2^e partie

Signature de Montaigne au bas de la page de titre

Notes non datées, mais contemporaines des notes du Beuther entre 1568 et 1572, comme l'indique le choix provisoire d'une orthographe réformée

Traits de prononciation régionale : ste, roë, courounes

Transcriptions diplomatiques, traductions, descriptions matérielles, bibliographie, commentaires de contenu et quelques photographies dans A. Legros, *Montaigne manuscrit* (ci-dessous Mms), Paris, Editions Classiques Garnier, 2010.

La première transcription a été faite par Reinhold Dezeimeris (*RHLF*, 1909-1914) selon d'autres principes et avec quelques différences de lecture.

Conventions éditoriales

Signes d'insertion et soulignements : seuls sont signalés ici les « guidons » de renvoi au début de nombreuses notes manuscrites, non les « guidons » identiques d'appel placés dans le corps du texte ou contre une manchette imprimée, ni les mots ou syntagmes soulignés à la plume par Montaigne dans la même intention (ici aucun soulignement n'isole une sentence pour la distinguer, comme sur César ou Quinte-Curce)

La normalisation (toujours discutable) des idiolectes s'autorise de ce qu'ils sont respectés dans les deux autres états de transcription

Passage de « ses » à « ces » autant que de besoin et correction des erreurs manifestes

Usage de guillemets simples ‘ ’ pour signaler une citation

Insertion de tirets pour marquer les césures, même non signalées dans le manuscrit

Ponctuation respectée, mais majuscule en début de phrase

Majuscule à l'initiale d'un nom propre (orthographié selon l'usage commun

< > signale une note biffée, qu'elle soit ou non remplacée par une autre

Précisions : explications, traduction de certains mots et tours

Volume I

15 r°

^

Paul-Emile dit ‘trois
couronnes
de gueules’.

18 v°

Le bonhomme se pourrait
bien tromper car ‘Alcade’
c’est en Espagne le nom
de l’office du juge ordinaire

23 v°

+

Il se pourrait tirer d’ici le
fondement d’un tel discours
‘Si l’autorité du commandement
paternel pouvait
désobliger le fils de sa
promesse’. Notre histoire
nous fournit d’assez
d’exemples que les papes les
rois et les magistrats le font
mais les pères
sont au-dessous.
Qui me ramènera
à cette vertu
parfaite des anciens Romains
et Grecs je sais bien que
je trouverai que le
magistrat ne l’entreprenait
jamais ains au rebours

**ne s’en arrogeait jamais le droit
bien au contraire**

25 v°

^

Les autres le content
un peu autrement

26 r°

+

Ce mot que Paul-Emile
lui fait dire est
beaucoup meilleur.
‘Les vaillants
n’assaillent
jamais par-
derrière’. Au reste Paul-Emile
Gaguin et ces ‘Chroniques’

le content chacun de sa façon.

30 r°

Les plus sages et
entre autres Paul-
Emile tient toutes
ces accusations
pour fausses. et conte
autrement l'histoire
de cette Brunehaut

tiennent

content

38 v°

fils plutôt et frère
de Clovis III

39 v°

La plupart laissent
ce roi

58 v°

mais il use souvent
de ce mot
'besans' comme
ci-dessous 59 et 93

68 v°

Paul-Emile fait
mourir ces deux
frères bien autrement

68 v°

La plupart ne
mettent pas en compte
ce Louis

78 v°

Pierre duc
de Bretagne

78 v°

de Dreux

79 r°

Paul-Emile et
le commun
tient que
ces deux

(des historiens)
tiennent

mâles moururent
prisonniers

85 v°

^
Ce qu'il retombe si souvent
en ces discours qui sont
sans doute très vrais c'est
qu'il vivait au temps
du roi Louis XI siècle
fertile de tels exemples
plus que nul autre. Voyez
ci-dessus f. 60 et au vol. 2
f. 97 'un seigneur de
paille (dit-il là) vainc
bien un sujet d'acier'.

87 r°

^ Comme il montre page
101. De lui sont descendus
par ligne masculine
ceux de Bretagne jusqu'à
la querelle de Jean comte
de Monfort et de ceux de
Blois. ainsi.
Robert / Pierre
Mauclerc / Jean
le Roux / Jean /
Artus / les enfants
de cet Artus font la querelle
c'est-à-dire Jean comte de Monfort
son fils quatrième et Jeanne fille
de Gui son second fils mariée
à Charles de Blois.

f. 101

le procès

89 v°

^ J'ai peur qu'il y
ait faute car il
vient de dire f. 86
que Geoffroy fils de
Geoffroy et frère de
Henri épousa
l'héritière de Bretagne
Toutefois il

redit encore f. 93
qu'un Geoffroy fils de
Henri et par conséquent
petit-fils de l'autre
Geoffroy fut de par
sa femme Constance comte de Bretagne
Il était aussi comte de
Richemont. Par aventure
seraient-ce deux Geoffroy
l'un oncle l'autre neveu
mais il est malaisé
qu'ils eussent
tous deux épousé
deux
diverses héritières
de Bretagne
Or du fils de
Henri et mari de Constance
vint Artus.

93 r°

Il est malaisé
que ce fût lors
duché car encore
après f. 101 il
le nomme comte
comme il a fait
jusqu'à présent
mais il confond
l'un avec l'autre
voire en même
page 128

f° 128

101 r°

Du Tillet et autres disent
Philippe et Marie / Philippe
qui fut depuis comte
de Boulogne et Marie
qui épousa le comte de
Louvain. Tout considéré
j'estime qu'il ne se
faulle guère fier à
ces 'Chroniques'

102 v°

^
260 dit du Tillet et
270 dit Paul-Emile.
Voilà comme le mécompte
est bien lourd aux uns ou

aux autres

103 v°

Les autres disent
comte

105 v°

alias / quatrième /
f. 125 ci-dessous

105 v°

^ bien qu'il fût
l'aîné. vide
f. 125 ci-dessous

voyez

107 r°

^
Par quoi saint Augustin
dit bien vrai que
'ce n'est pas la mort
mais la cause d'icelle
qui fait le
martyre'

107 v°

+
voyez à propos de tels
contes mon Froissart
vol. 3 chap.17

108 v°

+
Voyez cette même déduc-
tion ci-dessus f. 79

généalogie

111 v°

+ ce lieu corrige
évidemment
la faute
qui est en
l'arbre de la
généalogie
de Hugues Capet ci-dessus
f. 78 / Et afin
que nul ne s'y trompe
ce Robert-ci était
fils de l'autre

passage

111 v°

A Paul-Emile
dit qu'à cette
cause et pour n'entendre pas
bien les droits de sa terre
il fut surnommé Mauclerc
car il avait été nourri aux
écoles à Paris.

pour cette raison

le mauvais clerc (le cancre)
formé

112 r°

Ce mot qui ne
vaut guère lui
plaît tant que
voici la deuxième
fois qu'il l'a dit

112 v°

^ Il ne dit
pas tout car pour le
moins sais-je bien
que ce Pierre eut
une autre fille mariée
au sire d'Albret
aussi crois-je qu'il
ne fait ici dénombrement
que du
principal
estoc sans
s'étendre aux branches.
Auquel encore y a-t-il
faute qui est corrigée
en la préface du vol. 2

tronc

113 v°

+
ce que saint Louis observa
très religieusement par
effet f. 119

119 r°

et autres actions.

120 r°

^
Il met ceux-ci à part parce
qu'ils étaient dès toujours
demeurés au roi d'Angleterre

120 r°

* si ce glossateur
eût bien étudié
sa leçon il nous
eût renvoyé à
l'auteur même
qui corrige cette
faute f. 128

commentateur

son texte

120 v°

^ Ce ne fut pas Urbain car
il était mort sur ces
entrefaites mais
son successeur
Paul-Emile le
nomme Francus Vide

Voyez Paul-Emile

120 v°

+ Je ne trouve pas ailleurs
cette condition ajoutée
oui bien d'autres qui sont
ici omises. Comme il se montre souvent plutôt
avocat qu'historiographe des affaires de France
il pourrait bien du sien l'avoir ajoutée pour établir
le droit qu'eut depuis en ses terres Louis I^{er} duc
d'Anjou fils du roi Jean

mais

de son propre chef

121 r°

Ou il rêve ou je ne l'entends
pas car le premier parlement
fut établi à Paris par
Philippe le Bel petit-fils
de saint Louis ou selon aucuns
par Louis Hutin Et quant
à l'ancien nom et usage de
parlement c'était une assem-
blée de pairs et des plus nobles
que les rois faisaient ou des trois
états auquel parlement il n'y
avait que je sache
nuls officiers certes
et n'y pouvaient
échoir tels
titres.

quelques-uns

déterminés

121 r°

Il serait bon de
conférer ceci à ce qu'en
dit Philippe de Comynes
bien autre et meilleur

comparer

auteur toutefois son
contemporain / Il
me semble qu'il fait leur
origine beaucoup plus récente

121 v°

+
Il en pourrait autant
argumenter par ce qu'il
dit f. 127 ci-dessous
Il répète ce même mot f. 136 p. 2
ci-dessous.

136 v°

122 v°

+ Par ceci on peut juger
que le bonhomme n'était
pas fort versé en ces
livres-là.

122 v°

+ Ce comté servit encore
depuis d'apanage
aux enfants de
Bourgogne
témoin Philip-
pe comte de Nevers
frère de Jean et fils
de Philippe le Hardi duc de
Bourgogne. Mais il
est vraisemblable par ce
lieu-ci que c'était de
par sa mère héritière
de Flandres

ce passage

122 v°

Gaguin déduit
ces enseignements
plus au long
un peu autrement
et par articles
qu'il dit avoir
été retirés des
archives dudit
saint Louis par un
sien secrétaire
qu'il nomme

expose

pièces

extrait(e)s

125 r°

* c'est parce que
le fils de Henri II

qui se nommait
aussi Henri fut
couronné du vivant de son
père et mourut avant lui
ainsi on le peut ou compter
parce qu'il fut roi ou ne
le compter pas parce
qu'il ne le fut
jamais que sous
son père. Et
lui-même le nomme
troisième ci-dessus
f. 105.

Henri III

125 r°

mais pourquoi Toulouse

125 v°

d'où
est venue à ceus de Foix
la succession de la terre
de Béarn Voyez de ceci
Froissart vol. 3 chap. 7

126 r°

^

Que ne dit-il 'et oncle
de la petite heritière'

126 v°

*

oui lui même
f. 132 ci-dessous

et aussi

126 v°

+

En notre temps nous devi-
nerions 'livres' mais
je ne sais s'il
était lors de
même

suppléerions

127 r°

Il faut par nécessité
qu'il y ait 'fils'.

128 r°

+ La suite de cette généalo-
gie est f. 134 p. 2

134 v°

128 r°

devinez ce qu'il
veut dire et
quelle part il laisse
à ce Gauthier / qu'il
surnomme de Crécy
f. 130 p. 2

130 v°

128 v°

Saillie de très mauvaise
grâce

129 r°

de vrai il a raison
de le trouver
étrange car l'exemple
en est assez rare

129 r°

Paul-Emile
en parle
plus largement

130 v°

^ premier duc
de Bourbon

131 r°

+
Paul-Emile en la 'Vie
de Philippe de Valois'
dit qu'elle était fille
de Pierre.

131 r°

note entièrement biffé d'un long trait vertical

< Il se contredit
ce Philippe était frère
puîné de Robert comte
d'Artois second
et fils du premier
Robert frère de
saint Louis Lequel
Robert second ne
laissa qu'une fille Mahaut
qui fut mariée avec Octe
ou Othelin car il le nomme
diversement
comte de Bourgogne
et de Salins f. 133

Robert II

Robert I^{er}

et 129 Toutefois
Paul-Emile fait
ce Philippe fils
du second Robert
et par conséquent
frère de Mahaut
qu'il appelle Mathil-
de. ce qui fait
la difficulté c'est que
Mahaut par arrêt succéda
au comté d'Artois
et comment eût-elle plutôt
succédé à son père que
Philippe enfant mâle. Il
est accordé de tous que
Robert comte de Beaumont
qui épousa
la sœur de Philippe
de Valois était
fils de ce Philippe. Ni
Gaguin ni Du Tillet ne
touchent rien de cette
difficulté ni cet auteur
aussi où il parle de ce grand
différend de
Robert d'Arras
comte de Beaumont
avec Mahaut
vol. 2 f. 43
et nul d'eux ne spécifie
le degré de parenté entre
ladite Mahaut et
ce Robert d'Artois
comte
de Beaumont que Paul-
Emile et notre auteur
en ce lieu-ci disent avoir
été tante et neveu et
le dit aussi
f. 138 p. 2 par quoi
il vaut mieux corriger >

non plus

dans ce passage

38 v°

132 v°

^ Ce n'est pas
merveille si
cet auteur se
trouve souvent
mal accordant
avec les autres car il
ne s'accorde nullement

en désaccord

à soi-même témoin
ce que j'en ai remarqué
f. 120 et ici cette Catherine
était tantôt fille de
Baudoin même f. 126
et si avait résigné pour
quatre mille livres de rente à
Charles d'Anjou son aïeul
maternel tout le droit
qu'elle avait en Jérusalem

ainsi

133 r°

—

Il l'apele Octe f. 129

133 r°

^

c'est-à-dire de ladite
Mahaut / suivant
f. 131 supra et f. 138 infra
Ainsi Robert comte
d'Artois frère de saint
Louis eut un autre
Robert Robert eut
Philippe
Philippe eut Robert
qui fit tant de maux
à Philippe de Valois
son beau-frère ce Robert
eut encore Philippe qui fut
connétable de France
au lieu d'Olivier de
Clisson et qui épousa
Marie de Berry
veuve de Louis de
Blois et qui mourut
jeune en la guerre
d'outremer

134 v°

^

Autant en avait fait
longtemps avant Pépin le
Bref au pape Zacharie

134 v°

Accordez ses flûtes il
dit f. 131 que ce
fut Philippe d'Artois
qui épousa cette Blanche et

cette opinion première est confirmée
par Paul-Emile

135 r°

135 r°

+
A la vérité ceci est
semé tout partout
de tant de fautes
qu'on y désapprend
plus qu'on n'y apprend
et crois bien que les
imprimeurs ont leur
bonne part de la coulpe
mais il est impossible
d'excuser cela
au correcteur
Il faut ainsi
corriger par ce qui
suit f. 136 p. 2

je crois

136 v°

136 v°

* à quoi faire la 'Chronique
de Bretagne' l'auteur
même le vient
de
mettre f. 135 p. 1
Et en
ceux-ci
commencera la
grande guerre d'entre
Jean de Monfort et
Charles de Blois qui
aura épousé la fille
unique de Guy Jean
mourant sans enfants
pour le duché de Bretagne

pour quoi faire

135 r°

136 v°

en interligne

Ecosse vol. 2 f. 3

136 v°

A Non pas comte de Blois car il
avait un frère aîné nommé Louis
qui eut ce Guy
qui vendit le

comté de Blois à Louis duc
d'Orléans fils du roi Charles V
après qu'il eut perdu
Louis son fils unique qui
avait épousé Marie de
Berry et qui était décédé
sans enfants.

137 v^o

^

Paul-Emile dit que ce
fut Enguerrand qui
donna le démenti
mais que ce fut du
temps de Philippe
le Bel et il
est plus vraisem-
blable que la
faveur de son
maître vivant en
retardât la vengeance

Volume II

4 r°

+
Philippe de Valois
commence ici à pratiquer le
conseil que Charles le
quint son petit-fils donna
depuis mourant à Char-
les sixième de s'allier
tant qu'il pourrait
aux princes d'Alle-
magne et d'y
prendre femme. Si nos
rois eussent bien suivi
depuis ce train nos
affaires en vaudraient mieux

Charles V

Charles VI

4 v°

^
C'est un fort beau mot
et qui doit servir à
quiconque a charge
publique

5 v°

+
Froissart dit
qu'il l'était
lui-même toutefois
il me semble être
ici mieux remarqué

6 r°

^ Philippe de Com-
mynes écrit que ce fut
Charles VII qui le premier
enfreignit cette sainte
ordonnance pressé de la
dépense qu'il lui avait
convenu soutenir pour
le recouvrement de son
état contre les Anglais.

6 v°

^
Froissart conte
à ce propos une
plaisante subtilité

des Flamands
pour se défaire
du serment de
fidélité qu'ils
avaient au roi

7 r°

+
Il est bien
remarquable qu'il
nombre ici deux amiraux
de France tout en un
coup

compte

7 v°

+
Défi de la personne
d'Edouard III à celle
de Philippe de Valois.
Le roi s'en revanchera
tantôt f. 15 p. 1

15 r°

8 r°

Sceau du secret et
grand sceau et
f. 22 il dit qu'on
usait du sceau du
Châtelet à faute
du grand

8 v°

Il me semble que
Froissart dit qu'il
mourut au Louvre
en prison

vide f. 58

voyez

9 v°

^ qui fut depuis
connétable de France
et ne laissa
que deux
filles l'une mariée à
Jean de Blois comte de
Penthièvre et vicomte
de Limoges et l'autre

au vicomte de Rohan
Et fut tout au rebours
de son père capital
ennemi de ceux de Monfort

10 r^o

+ Monsieur de Roissy dit
qu'anciennement les
maîtres des requêtes
étaient tous gentilshommes
de maison / et la plu-
part de robe courte /
Quant à celui-
ci il est aisé
à deviner qu'il
était d'église
voyez de leur
institution
f. 28 ci-dessous

11 r^o

Jean frère
d'Edouard prince
de Galles et
second fils d'Edouard III
fut depuis
duc de Lancastre
par sa femme
héritière et eut un fils nommé
Henry / qui se
surnomma comte de Derby
et qui fut enfin couronné
roi d'Angleterre.
Afin que la ressemblance
des noms et voisinage
des temps ne trompe le
lecteur / Or quant au
comte de Derby duquel il
parle ici qui fut par aventure
beau-père de ce Jean fils d'Edouard
je crois qu'il descend d'Edmond le
Bossu frère aîné d'Edouard I^{er}
car il eut pour son partage le
duché de Lancastre qui lors
n'était qu'un comté.

nomma

11 r^o

^ Il me semble que Du Tillet dit que Clovis
second en arracha un bras pour pouvoir
à la grande famine de l'an 660

Clovis II
parer

11 v°

+
Nos états
d'Orléans ont
suivi
cet exemple
et ont trouvé
que le larcin
et mauvaise conscience se couve
aussi bien sous la prêtrise et
noblesse qu'ailleurs
Toutefois ce conseil était très bon
s'il ne s'était rencontré en un siècle
auquel la
vertu et la
justice ne se sont réservé
nul seul petit coin pour
leur retraite

vol
et la
et la

couvent

12 v°

+
Je crois que c'est Gaston
qui mourut sans enfants
et que ce fut cette femme
avec laquelle il s'accorda
si mal.

13 v°

—
gens du grand
conseil du roi c'est-à-dire
ce que nous disons 'conseil privé' f. 17 p. 1

17 r°

15 r°

+
Il ne lui souvient pas que
ce 'lâche' roi et 'failli
de courage' est celui-même
qu'il nous a dit avoir
envoyé un pareil défi
au roi Philippe de Valois
f. 7 p. 2 Et à la vérité
c'était un des plus braves
princes de sa personne
qui fut onques

7 v°

jamais

28 v°

^
C'est-à-dire il y fit quelque

qu'il

nouveau règlement
car la première institution
de ces états était bien
plus ancienne il fait
mention d'un maître des
requêtes f. 10 et des
maîtres de comptes f. 18
Au reste il oppose ici 'clerc'
à 'lai' & à 'séculier' par ainsi
il semble que ce fût à
dire 'homme d'église' quoi-
que d'autres l'interprè-
tent 'homme de lettres'

laïc

28 v°

^ Mais plutôt
à cause de sa
mère qui était
grand-tante
de ce Philippe.
Voilà comme le dit Paul-Emile.
lequel il faut voir pour le droit
de cette succession que quasi tous les
autres passent sans déclarer

la mentionner

30 r°

+
A ce que le
lecteur ne s'y trompe
ce Jean n'est pas celui
qui premier querella
le duché de Bretagne
contre Charles de Blois
ains son fils de même
nom qui épousa l'une
des filles d'Edouard III
roi d'Angleterre et
qui était encore
fort jeune lors
de cette défaite de
son adversaire.

Afin

revendiqua

mais

30 r°

^

ra Jean otage
trente-cinq ans
quant à Guy il y mourut

30 v°

+
Frère bâtard

30 v°

+
Je sais que Froissart qui
compte ceci plus par le me-
nu et en doit mieux
être cru pour être ces
choses advenues de son
temps dit ce Jean avoir
épousé en secondes noces
la fille de Charles roi de
Navarre / Il est possible
qu'il eut trois femmes.
et lui-même fait mention
de celle de
Navarre qui
demeura veuve après
la mort de
ce duc Jean son mari
f. 56 p. 2

56 v°

31 r°

+
Il faut bien fortifier
qui pourra cette renonci-
ation car d'icelle dépend
tout le droit que nos
rois ont en Bretagne

32 r°

+ Il le tua
de sa main
dit Froissart

33 r°

ce fut pour le
fouage qu'il

l'impôt par foyer

voulut imposer

36 v^o

+
Je ne sais d'où il
prend cette histoire
mais Froissart qui non
seulement est meilleur
et plus diligent chroniqueur
et était de ce temps-là
mais encore qui
fut élevé et nourri avec
cette princesse de Galles
n'en dit rien / et allègue
seulement pour le droit
de ceux qui dépossédèrent
depuis ce pauvre Richard
de son royaume que sa
mère était soupçonnée
d'avoir malversé avec
quelques gens d'église
de Bordeaux et
qu'elle était commère du
prince son mari doublement
et sa cousine remuée de germaine

formé

commis des malversations

37 r^o

* Eymet est plus
vraisemblable
car ce nom
est encore en un
lieu de cette contrée

38 r^o

+
A ceux qui remarquent
jusqu'aux choses les plus
menues ce ne sera pas
sans raison que ce passage
semblera étrange car il n'y
a pas de doute qu'en
matière de courtoisies
le lieu d'entre deux ne
soit toujours le plus
honoré Quant aux
anciens Romains
il y en a un exemple
en Salluste parlant
de Jugurtha et
de ses deux frères

en Plutarque 'Vie de
Caton le Jeune' parlant
de Juba et de Scipion avec
mille autres Et qu'il fut
ainsi même du temps
de cette histoire il y en a
un exemple en Froissart
vol. 4 chap. 35

39 v°

+
Il dit f. 58 que
cette même faveur
fut depuis faite
à Louis de Sancerre
aussi connétable de France

40 v°

^
Il reste donc à savoir
pourquoi depuis cette coutume
a été changée et qu'on donne
au fils aîné seulement ce titre
qui n'est pas communiqué
aux autres après sa mort
témoin qu'après le décès
de François dauphin fils du
roi François premier Henri
son frère ne prit pas ce titre
De vrai à ce compte il
faudrait quand les
dauphins deviennent rois
que leur frère aîné fût
dauphin et il n'en
était rien lors même
témoin Louis duc d'Anjou
frère de Charles le quint

François I^{er}
(futur Henri II)

Charles V

41 r°

A
Le roi Charles
cinquième
mourant
l'avait nommé.
Froissart.
c'était le fils
de l'autre Olivier
de Clisson qui
avait eu la tête tranchée

Charles V

41 r°

+
Paul-Emile dit qu'il
fut trouvé au trésor
du roi Charles le quint
dix-huit cent mille écus
mais les 'Grandes Annales'
et Gaguin et Du Tillet
disent dix-huit millions.

41 v°

+
Froissart assigne
à un songe
que le roi
avait fait
la prise de cette
devise.

attribue

l'adoption

41 v°

* Le roi Clovis qui premier prit les fleurs de lys
n'en prit que trois au lieu des trois couronnes
de gueules qu'il portait auparavant ou trois crapauds
ou trois croissants. Mais le roi Odon grand-oncle de Hugues Capet et
prédécesseur de Charles le Simple prit l'écu semé de fleurs de lys
sans nombre qui dura jusqu'à ce Charles VI

44 r°

+
Cette fuite et
déconfiture du comte de
Flandres est toute
tragique en Froissart
et fort remarquable.

48 v°

+ c'est-à-dire il lui
ordonna six mille livres
par an. et ce fut tout.
Froissart

qu'il

49 v°

^
Non pas pour les intérêts
mais comme disent
les autres d'autant
qu'il en avait autant
eu de rançon dudit
connétable avant
que le délivrer

parce que

de le

50 v°

Tout ceci du comte de
Foix est tout
autrement
en Froissart
lequel il
vaut mieux croire.

51 r°

+
Unique surnommé Gaston
comme son père et
déjà lors marié à
la fille du comte
d'Armagnac

51 v°

Recourez aux 'Annales de
Foix' et autres qui écrivent
mieux ceci car ils disent
que ce fut au vicomte de
Castelbon cousin germain
dudit Gaston comte de
Foix que ces
terres de Foix
et de Béarn revin-
rent. Quant au bâtard
il eut des meubles et mourut à
cette fameuse mascarade du
roi Charles VI qu'il n'oubliera ce crois-je pas.
ci-après

err. sa > corr. ses = ces

j'imagine

52 r°

^ Il ne chaut à ces
gens-ci quoi
qu'ils disent / Il
nous a appris lui-
même que le roi

n'importe

52 r°

+
Il vaut mieux
croire ce qu'en disent
Paul-Emile Froissart
et les autres qu'il
le chassa parce

qu'il avait décou-
vert à sa femme
quelques siennes
parties amoureuses.
Comme aussi de tout
le reste de cette
histoire qu'ils
content autrement

52 v°

—

Je pensais que ce
mot ne servît en
cet usage qu'aux
paysans de mon
pays de
Périgord
qui nomment
ordinairement
'méchante'
une personne
piteuse
maigre et
méhaignée

misérable

mutilée

53 r°

+

Qui voudrait remarquer
toutes les diversités de
celui-ci aux autres ce ne
serait jamais fait

fini

53 r°

^

Philippe
d'Artois qui
épousa parmi
ce marché
Marie de Berry veuve
de Louis de Blois.

53 v°

+ Il laisse ici
une très belle histoire
que Froissart et les 'Annales
de Bretagne' mettent de cette
réconciliation pour y mettre celle-ci
toute sienne.

54 r°

+ Isabeau / et fut
promise au fils de
Jean duc de Bretagne
mais en échange de
celle-là qu'on donna
au roi Richard on
lui donna la puînée
Marguerite avec
300000 livres

55 r°

^ Il en fut bien sauvé
d'autres comme
ce sire de Coucy
que l'Amorabon-
quin chef des
Sarrazins pensa
lui pouvoir
payer grandes
rançons

56 r°

*
non pas un
peu mais du
tout autrement
et ce ne sont
ici que fables

mais tout-à-fait

56 v°

^ A ce compte il avait eu
trois femmes. Voyez
ci-dessus f. 30

58 r°

Défi de Louis duc
d'Orléans à Henry
roi d'Angleterre

58 r°

+
ce sont mira-
cles pour nous
mais lors ils
se voyaient
quelquefois. Le
connétable de Fienes
se sentant sur l'âge
résigna volontairement

sa charge. Bertrand
Du Guesclin la prit
après lui mais après
l'avoir longtemps refusée. le sire
de Coucy la refusa tout à plat
lorsque celui de Clisson fut
reculé et à son refus on la
donna à Philippe d'Artois
et Froissart vol. 3 ch. 68
dit que Guy
de la Trémoille
l'avait aussi refusée avant le
sire de Coucy.

tout net

déchu

58 r°

^

Qu'il se garde de
méconter car
en la page qui est vis-
à-vis de celle-ci vous
voyez qu'il nomme
Jean de Harpedanne
seigneur de Bellevil-
le. et chef
des Anglais
Au reste
c'est bien même
terre
car elle est
fameuse entre
celles de Poitou
et n'en est
nulle autre.

se tromper

il n'en est

72 r°

+

Cet exemple en a fait
depuis d'autres plus
sages témoin ce qu'en
raconte Philippe de
Commynes à propos de
l'entrevue du roi
d'Angleterre et du roi
Louis onzième à Picquigny

Louis XI

73 v°

+

Plutarque en
la 'Vie de Sylla'
remarque

quelques exem-
ples de mort
pareille

74 v°

duchesse
de Ferrare

88 v°

+ c'est celui qu'il
nomme Ferry de Lorraine
f. 101 p. 2

101 v°

88 v°

+ A son compte je pense que ce serait
le fils de Ferry de Vaudemont
ou Antoine comme dit Paul-Emile
et d'Yolande fille
de René duc d'Anjou roi de
Jérusalem de
Naples et de Sicile
mais il n'est pas possible
Je rêve c'est
René l'aïeul
non René le petit-fils
et s'appelait duc
de Bar durant la vie de Louis
son père fils de l'autre Louis
tous deux
ducs d'Anjou rois etc.
Voyez en Paul-Emile
la cause de ce différend

Si on le suit

92 v°

^ et l'origine de cette
seigneurie et comté
fut du temps de Hugues
Capet 994

en 994

97 v°

vol. 1 / 85

98 r°

Il en dit autant
f. 101 p. 2
Commynes en fait
mention.

101 v°

99 r°

^ Son frère René lui avait
bien pu quitter ce
comté mais non pas la
jouissance car ce fut
le roi d'Angleterre
depuis ayant épousé
Marguerite d'Anjou
fille de René et nièce
dudit Charles qui en
faveur de sa femme mit
entre ses mains ledit
comté du Mans il le dit
lui même 102 p. 2
il est vrai qu'il fait
faire au roi d'Angleter-
re par force ce que
Paul-Emile dit qu'il
fit de son gré et libéralité

céder

102 v°

et librement

100 r°

La suite de la généalo-
gie de Bretagne
commence vol. 1 f. 101 p. 2
et continue f. 128 p. 1
et 135 p. 1 et
finit ici car à Anne
succède François I^{er}
Il en parle encore ci-dessous
f. 107 p. 2

101 v°

128 r°

135 r°

107 v°

101 r°

—
D'autant que c'est
un terme de
souveraineté

Parce que

101 v°

^
Ou toutes les autres histoires
sont fausses et entre autres
celle de Paul-Emile ou
ce Ferry était aussi comte
de Vaudemont et est
celui qui prit René d'Anjou
roi de Sicile f. 88 et qui
épousa Yolande sa fille
de laquelle
il eut l'autre René du-
quel sont descendus

ceux de Lorrain-
ne qui vivent
à présent et
notez qu'il le
surnomme de **nomme**
Lorraine
accordant en **d'accord**
cela avec tous
les autres et
désaccordant de ceux **en désaccord avec**
qui passionnés de
haine le disent avoir
été de la maison de Graville.
Paul-Emile et Froissart le disent avoir été
frère de Charles duc de Lorraine duquel la fille
héritière fut mariée avec René d'Anjou. Voyez ci-dessous 105

102 r°

+
La patience de cette
reine n'excuse pas
l'impudence de ce
conseil

105 r°

Il faut donc qu'ils
fussent trois frères
car au compte de Paul-Emile
et des autres
était frère puîné de [il]
Charles duc de Lorraine
qui laissa Isabelle sa
fille unique et héritière
qui fut mariée à René III
duc d'Anjou.

107 v°

+
Il s'oublie tous les
coups ainsi et redit
à plusieurs fois ce
qu'il a dit ailleurs.
Vide f. 100

Voyez

108 v°

His crevit
artibus Romanum
imperium

**Voilà comment
s'accrut l'empire
romain**

110 v°

+
Les autres
font son
invention
bien plus
ancienne

111 r°

Bataille
mémorable pour
sa longueur

111 v°

+ Il semble que ce soit
contre le traité fait
par ceux de La Rochelle
avec le roi Charles
cinquième lors-
qu'ils se rendirent à lui

Charles V

112 r°

^ La comté de Roussillon
fut rendue par
Charles VIII f. 126

Le

113 r°

12000 livres tournoises
de rente en assiette
apanage d'un fils de
France lors même
qu'il n'y en avait
qu'un seul avec le
roi et que la France
était toute entière.

livre tournois
montant de l'apanage

113 v°

+ Il oublie ici à son escient
l'emprisonnement du
roi à Péronne et
le grand
danger où
il fut
longtemps depuis.
Commynes.

à dessein

114 r°

très curieuse
subtilité il y en
a ailleurs

de pareilles

114 r°

Tous les
autres ajoutent
que les ennemis
du roi l'en
soupçonnèrent.

116 v°

Ce conte de la mort
du comte de Saint-Pol
n'est pas ainsi étendu
ni en Paul-Emile ni
même en Commynes.
mais oui bien par
Gaguin

mais il l'est

117 r°

^
Ceci ne s'accorde pas
par tous Voyez Commynes
en ses 'Mémoires
du roi Charles VIII'

Là-dessus tous ne s'accordent pas

121 r°

+ Froissart
fait mention d'une
clôture de camp faite

pouvaient rapiécer
qu'on avait préparée
pour l'emporter en
Angleterre mais
d'un grand
nombre de
navires
chargés
des pièces
de ce bâtiment
la plupart
se perdirent par
tourmente.

assembler

tempête

125 v°

^
Je crois que
c'est ici le
prédécesseur
de feu Monsieur

d'Estampes
et que voici le
titre du droit
qu'il prétend en
Bretagne désavouant
ce transport

transfert de propriété

126 r°

Je ne m'étonne plus
si les habitants de cette
ville ont acquis la
réputation d'être les
premiers en badinage
et farcerie puis-
qu'ils s'en aident si
à propos en leurs
plus grands
affaires

grandes

126 v°

+
c'était le
roi d'Aragon qui les
avait vendues. J'ai
remarqué que nos
auteurs anciens français
appellent toujours
l'Espagne
'Castille' non
les autres
royaumes.

126 v°

^
Les parlements
appelés à la consulta-
tion de l'entreprise
d'une guerre.

l'avait remis en grâce
avec Charles VIII son
frère. Voyez Ferron.

131 r°

^ Wenceslas le
milanais empereur
ayant pris grande
somme de deniers de
Galeas Visconti
érigea Milan
en duché
voyez Sleidan
et aussi
Froissart pour
la diversité
des opinions
vol. 4 ch. 73

131 v°

^
Le titre de ces droits
souverains ne dépend
que de la possession
et qui voudrait se
servir de cet argument
il n'y a droit d'ancienne
duché ou comté qu'on
ne renversât car
il est certain que
ce n'était que charges
anciennement révocables
à l'appétit de qui les
avait données

d'ancien

136 v°

Ferron a mis en
son histoire la réponse
à cette épigramme / de
Lascaris /

me fait croire que ce
fut la seule ambition
et espérance de régner

147 v°

Je pensais que ce
fût un particulier
et propre
titre de
la sédition de Louis
dauphin contre ce
roi Charles VII
f. 97

151 v°

Si ce discours valait guère
ce serait dommage qu'il
fût appliqué si mal à
propos car il est certain
que la France ne se sent
nullement de cette
réformation et qu'il n'y
en eut onques qui vaille

jamais

158 r°

Je l'ai vu plus de dix
ans après démentir
bien évidemment ceux
qui l'avaient fait mort
mais il y fut
très outrageu-
sement navré
mais ce
volume est
farcî d'assez
d'autres faussetés
plus importantes.